

Exigences qualité applicables aux Prestataires Externes / CGA

Table des matières

1	Objet.....	2
2	Certification.....	2
3	Description.....	2
3.1	Obligations.....	2
3.2	Traitement des commandes.....	2
3.3	Procédés spéciaux.....	2
3.4	Qualification des personnels :.....	2
3.5	Achats et sous-traitances de 2ème niveau.....	3
3.6	Maîtrise des produits confiés.....	3
3.7	Revue 1er article, Attestation de la conformité des fournitures / sous-traitances, Traitement des non-conformités.....	3
3.8	Evaluation de la performance.....	3
3.9	Archivage.....	3
3.10	Contrefaçon.....	3
4	Informations complémentaires.....	4
4.1	Mesures et contrôles.....	4
4.2	Contrôle 1er article (FAI).....	4
4.3	Marquage.....	4
4.4	Conditionnement et emballage.....	4
4.5	Documents à fournir à la livraison.....	4
4.6	Propriété de JEDO Technologies.....	4
4.7	Termes de Paiement.....	4
4.8	Pièces à joindre.....	4
5	Signature.....	5
6	Historique des modifications.....	5

Rédaction	Vérification	Approbation
O. MICHEL	C. MARCH	M. CAVERIVIERE

1 Objet

Définir les exigences imposées aux fournisseurs et sous-traitants de fournitures / prestations destinées aux produits / services ayant un impact sur la qualité de nos produits vendus.

2 Certification

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à mettre en œuvre un système de management de la qualité conforme aux normes EN 9100 ou EN 9120 ou ISO 9001 en fonction du domaine d'activité pratiqué.

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à transmettre au service Qualité de JEDO TECHNOLOGIES son certificat en état de validité ou à prévenir le service Qualité de JEDO TECHNOLOGIES de la perte de ce certificat.

3 Description

3.1 Obligations

- Le fournisseur ou sous-traitant est tenu de s'assurer qu'il dispose de toutes les informations, qualifications et moyens requis pour réaliser et vérifier la conformité des fournitures / prestations avant d'exécuter les commandes JEDO TECHNOLOGIES et de signaler à leurs correspondants JEDO TECHNOLOGIES toute difficulté liée à la réalisation.
- Le fournisseur ou sous-traitant est tenu de désigner une personne en charge de la qualité pour JEDO TECHNOLOGIES.
- Le fournisseur ou sous-traitant est tenu d'informer le service Qualité JEDO TECHNOLOGIES de tout changement significatif impactant les processus, produits ou services, et obtenir l'accord de JEDO TECHNOLOGIES:
 - L'emplacement de l'usine (y compris le "transfert d'activité") ou l'aménagement des bâtiments,
 - Le mode de transport ou d'expédition,
 - Le système de planification des ressources de l'entreprise (ERP),
 - L'organisation de haut niveau et personnel en position clé,
 - Le process (fabrication, assemblage, tests, inspection, internalisation/ externalisation),
 - Les principaux moyens de production (machines, outils),
 - Les principaux fournisseurs (y compris les sous-traitants),
 - Les autres changements liés à la chaîne d'approvisionnement,
 - Une évolution de sa chaîne de sous-traitance si applicable aux produits JEDO TECHNOLOGIES.
- Aucune déviation au plan n'est autorisée, en cas d'impossibilité avertir JEDO TECHNOLOGIES.
- Si le fournisseur ou sous-traitant se rend compte que des pièces non-conformes ont été livrées, il lui incombe d'en informer le service Qualité JEDO TECHNOLOGIES par écrit et dans un délai d'un jour ouvrable.
- Le fournisseur ou sous-traitant est tenu de s'assurer que son personnel est sensibilisé à leur contribution à la conformité du produit ou du service, à leur contribution à la sécurité du produit et à l'importance d'un comportement éthique.
- Si nécessaire, dans le cadre d'un audit ou d'une surveillance, le fournisseur ou sous-traitant est tenu de donner libre accès à JEDO TECHNOLOGIES, ses Clients ou les Autorités (DGA, DGAC) à leurs sites de production, documents et enregistrements concernés par les commandes JEDO TECHNOLOGIES.

3.2 Traitement des commandes

Le fournisseur ou sous-traitant doit assurer une revue de commande à réception des commandes JEDO TECHNOLOGIES et garantir que l'ensemble des exigences qu'elles comportent sera respecté.

Un accusé de réception doit être transmis à JEDO TECHNOLOGIES sous 48 heures.

3.3 Procédés spéciaux

- Les procédés spéciaux de fabrication ou de contrôle applicables aux commandes JEDO TECHNOLOGIES doivent faire l'objet d'une qualification par les donneurs d'ordre préalable à leur utilisation.
- Le fournisseur ou sous-traitant doit maintenir à jour la liste des sources qualifiées qu'il utilise.

3.4 Qualification des personnels :

- Les personnels mettant en œuvre des contrôles non destructifs (ressuage, ultrasons, magnétoscopie, ...) applicables aux commandes JEDO TECHNOLOGIES devront être certifiés COFREND (ISO 9712) / AFENDA (ISO 4179) au niveau requis de la prestation et leurs licences en cours de validité disponibles sur demande JEDO TECHNOLOGIES.
- Le fournisseur ou sous-traitant est tenu de maintenir un niveau de compétences suffisant du personnel réalisant les commandes JEDO TECHNOLOGIES.

3.5 Achats et sous-traitances de 2ème niveau

- Le fournisseur ou sous-traitant doit répercuter sur leurs commandes d'achats les exigences JEDO TECHNOLOGIES.
- Le fournisseur ou sous-traitant doit maintenir à jour la liste des sources qualifiées ou approuvées qu'il utilise.
- Toute sous-traitance de 2ème niveau devra avoir fait l'objet d'un accord écrit de JEDO TECHNOLOGIES.

3.6 Maîtrise des produits confiés

- Le fournisseur ou sous-traitant est responsable de maintenir en état les produits confiés par JEDO TECHNOLOGIES et d'en conserver en tout temps la traçabilité requise.

3.7 Revue 1er article, Attestation de la conformité des fournitures / sous-traitances, Traitement des non-conformités

- Si nécessaire, une revue 1er article (FAI) selon la norme EN9102 pourra être demandée. Dans ce cas, le fournisseur ou sous-traitant est responsable d'aviser JEDO TECHNOLOGIES à chaque changement de processus pour décider si une évolution de la revue 1er article est requise.
- Toute fourniture ou sous-traitance doit faire l'objet d'un Certificat de Conformité suivant la norme EN 9163 et, selon les termes de nos commandes, d'un rapport de contrôle.
- En cas d'écart aux exigences, toute non-conformité doit au préalable avoir été notifiée par le fournisseur ou sous-traitant au service Qualité JEDO TECHNOLOGIES et il est de la responsabilité de JEDO TECHNOLOGIES de déterminer les conditions de libération des fournitures / sous-traitances concernées avant toute livraison.

3.8 Evaluation de la performance

- JEDO TECHNOLOGIES réalise une évaluation continue de la performance de ses fournisseurs ou sous-traitants sur les critères : Délai (OTD) et Qualité (OQD).
- En fonction des résultats et des tendances, des plans d'actions peuvent être demandés par JEDO TECHNOLOGIES.

3.9 Archivage

- La durée d'archivage des informations documentées (contrats, commandes, enregistrements de production et de contrôle, rapports de contrôle, qualifications du personnel, ...) varie suivant le type de document et les donneurs d'ordre. La durée d'archivage est fixée par JEDO TECHNOLOGIES suivant le tableau ci-dessous :

Typologie de document	Durée d'archivage
Dossier technique des pièces (données d'entrée, spécification, plan, dossier de conception des outillages, programmes, instruction, ...)	10 ans après la dernière commande
Documents de traçabilité des pièces (ordre de fabrication, NC, ...)	30 ans (Vie de l'avion) + 6ans
Documents de traçabilité des procédés spéciaux	50 ans à compter de la date du document
Dossier de formation et de qualification	50 ans à compter de la date du document
Documents relatifs au système Qualité (audit, revue de direction, documentation, ...)	10 ans à compter de la date du document
Documents relatifs aux équipements de contrôle, de mesure ou d'essai qui prouvent la conformité des produits	10 ans à compter de la date du document
Commande client	30 ans (Vie de l'avion) + 6ans
Certificat de Conformité	30 ans (Vie de l'avion) + 6ans

- Le fournisseur ou sous-traitant archivera toutes les informations documentées et demandera l'accord du service Qualité JEDO TECHNOLOGIES avant de procéder à sa destruction.

3.10 Contrefaçon

- Le fournisseur ou sous-traitant doit se prévenir de l'utilisation de pièces contrefaites.

Avez-vous fait une Analyse de Risques sur les prestations qui concernent les produits commandés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si OUI, nous la fournir.
Avez-vous mis en place un Plan de Continuité des Opérations en cas de sinistre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si OUI, nous le fournir.
Avez-vous mis en place tous les moyens pour lutter contre la contrefaçon ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si OUI, comment ?

4 Informations complémentaires

4.1 Mesures et contrôles

Avant la livraison, le Prestataire Externe réalise le contrôle dimensionnel interne et/ou spécifique. Il devra fournir le relevé ou bien un procès-verbal si celui-ci est demandé à la commande par JEDO TECHNOLOGIES. Pour chacune des pièces ou lots, il doit être établie une déclaration de conformité de type EN 9163 (au dernier indice en vigueur) qui mentionne les éléments de traçabilités tel que l'identification, le lotissement ainsi que les éventuelles non-conformités détectées et traitées. Cette déclaration de conformité ne décharge en aucun cas le prestataire de sa responsabilité en cas de défauts constatés ultérieurement.

4.2 Contrôle 1er article (FAI)

- Le prestataire externe se doit de nous fournir un dossier FAI selon la norme EN9102 dans les cas de prestations aéronautiques suivantes :
 - Première fabrication
 - Changement de procédés
 - Changement d'approvisionnement lié à la matière
 - Changement de production lié à la sous-traitance
 - Reprise de fabrication suite à une interruption de plus de 18 mois.

4.3 Marquage

- Le marquage, s'il est demandé, sera effectué conformément aux exigences de la commande, instruction, gamme, plan associé.
- En cas d'absence de ces informations sur la commande ou sur les documents associés, il appartient au prestataire de les réclamer à JEDO TECHNOLOGIES. Il devra veiller à assurer tous les reports de marquage nécessaires si celui existant devait disparaître au cours d'une opération.

4.4 Conditionnement et emballage

- Le prestataire externe doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la préservation des produits livrés pendant le transport et la manutention. Le conditionnement doit assurer le maintien de la conformité du produit.
- Si des emballages sont spécifiés dans les instructions ou dans les phases de gammes, celles-ci devront être scrupuleusement respectées.
- Le prestataire externe doit favoriser l'usage et l'utilisation de produit recyclable lors du conditionnement du produit fourni à JEDO Technologies.
- Le Prestataire Externe devra apposer un BL à l'intérieur et à l'extérieur du colis.

4.5 Documents à fournir à la livraison

- Fournir un Bon de Livraison à la livraison de la commande rappelant notre numéro de commande.
- Fournir une Déclaration de Conformité à la commande selon la norme EN 9163.
- Une traçabilité doit impérativement être mise en place afin de garantir le lien entre le Certificat matière et la déclaration de conformité.
- Le prestataire externe devra protéger les documents de livraison afin qu'ils ne soient pas détériorés pendant le transport.
- Tous les autres documents exigés à la commande.

4.6 Propriété de JEDO Technologies

Les Prestataires Externes s'engagent à ne pas montrer des produits fabriqués par JEDO TECHNOLOGIES à des entreprises tierces sans l'accord formel de JEDO TECHNOLOGIES.

4.7 Termes de Paiement

Sauf engagement contraire faisant l'objet d'un écrit avec l'acheteur, JEDO TECHNOLOGIES applique le paiement par virement à 30 jours fin de mois le 15.

4.8 Pièces à joindre

Merci de joindre les documents ci-dessous à votre réponse :

- Copies des certificats (EN9100, ISO9001, EN9120 ...)
- Liste des agréments client et procédés si applicable
- Exigences Qualité applicables aux prestataires externes/CGA

5 Signature

Nom	
Fonction	
Date	
Signature	

6 Historique des modifications

Nomenclature des modifications				
Indices	Objets	Rédacteur	Approbateur	Date
00	Passage sous nouveau format	R. TABARDEL		24/02/2010
01	Nouvelle mise en page	R. TABARDEL		09/03/2010
02	Modification des exigences de durée d'archivage	M. POINOT		15/01/2013
03	Modification délai accusé de réception fournisseur	A.DORMOY		21/08/2014
04	Fusion JD-PR-24 Rev00 « Conditions générales d'achats » et JD-IN-030 Ind03 « Exigences qualité applicables aux Fournisseurs »	A.DORMOY		07/07/2015
05	Mise à jour du § 5.25	G.BRUEL	J. DELAHAIGUE	14/06/2016
06	Refonte du document	J.JUSTE	G.BRUEL	31/03/2017
07	Ajout d'une version anglaise	G.BRUEL	M. DELERIS	06/11/2017
08	Suppression version anglaise Rajout de la notion de destruction de document	F. POUJOL	F. POUJOL	01/09/2021
09	Refonte complète du document	O. MICHEL	M. CAVERIVIERE	13/06/2025